



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2022-147

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

42_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire / Service de l'environnement et de la forêt

43-2022-09-13-00001 - 2022-09-13-AP 604-DE PRESCRIPTIONS
COMPLÉMENTAIRES MODIFIANT LES PRESCRIPTIONS DE L ARRÊTÉ DU
PRÉFET DE HAUTE-LOIRE N°D2-B1-99/462 DU 2 JUILLET 1999 ACCORDANT
A EDF L AUTORISATION SOLLICITÉE AU TITRE DE LA LOI SUR L EAU DU 03
JANVIER 1992 POUR LA CONSTRUCTION D UN POSTE 225/63 KV À
SANSSAC-L EGLISE ET DES RACCORDEMENTS DE LIGNES AU FUTUR
POSTE??Bénéficiaire : Réseau Transport Électricité (7 pages)

Page 3

Page 11

42_DDT_Direction départementale des
territoires de Haute-Loire

43-2022-09-13-00001

2022-09-13-AP 604-DE PRESCRIPTIONS
COMPLÉMENTAIRES MODIFIANT LES
PRESCRIPTIONS DE L ARRÊTÉ DU PRÉFET DE
HAUTE-LOIRE N°D2-B1-99/462 DU 2 JUILLET 1999
ACCORDANT A EDF L AUTORISATION
SOLLICITÉE AU TITRE DE LA LOI SUR L EAU DU
03 JANVIER 1992 POUR LA CONSTRUCTION
D UN POSTE 225/63 KV À SANSSAC-L EGLISE
ET DES RACCORDEMENTS DE LIGNES AU FUTUR
POSTE

Bénéficiaire : Réseau Transport Électricité



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDT-SEF-2022-604
DE PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES MODIFIANT LES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ
DU PRÉFET DE HAUTE-LOIRE N°D2-B1-99/462 DU 2 JUILLET 1999 ACCORDANT A EDF
L'AUTORISATION SOLLICITÉE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU DU 03 JANVIER 1992 POUR
LA CONSTRUCTION D'UN POSTE 225/63 KV À SANSSAC-L'EGLISE ET DES
RACCORDEMENTS DE LIGNES AU FUTUR POSTE
BÉNÉFICIAIRE : RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRICITÉ**

Le préfet de la Haute-Loire

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles R.122-2 ; R181-46 ; R 214-1 à R 214-28 ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric ÉTIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;
- VU** le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Amont approuvé et signé par arrêté inter-préfectoral N° BCTE-2017-251 du 22 décembre 2017 ;
- VU** l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral du 22 décembre 2017 approuvant le schéma d'aménagement et de gestions des eaux du bassin Loire Amont (SAGE Loire-Amont) ;
- VU** l'arrêté préfectoral N°D2-B1-99/462 du 2 juillet 1999 abrogeant et remplaçant l'arrêté n° D2-B1-99/225 du 15 mai 1998 accordant à EDF l'autorisation sollicitée au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 pour la construction d'un poste 225/63 KV à Sanssac-l'Eglise et les raccordements de lignes au futur poste en date du 2 juillet 1999 ;
- VU** que RTE est venue aux droits de la société EDF par l'effet de dispositions législatives ayant organisé la séparation juridique de l'entreprise de transport d'électricité, aujourd'hui codifiées aux articles L.111-7, L.111-40 et L.111-41 du code de l'énergie, et suivant lesquels EDF a transféré à RTE, par apport partiel d'actif, les ouvrages du réseau public du transport d'électricité et les biens de toutes natures dont elle est propriétaire, liés à l'activité de transport d'électricité.
- VU** le dossier présenté en mars et avril 2021 relatif à l'expertise du fonctionnement des eaux pluviales du site programme d'actions correctives poste 225 KV/63 KV de Sanssac-l'Eglise (43) et les compléments fournis en date du 14 janvier 2022 (rapport RTE JL Body-F0699-3 V1 de mars 2021) ;

VU l'avis du CODERST en date du 20 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT que la gestion actuelle des eaux pluviales du poste présente des différences par rapport au projet d'origine ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre en place des mesures quantitatives et qualitatives existantes projet d'origine de gestion des eaux pluviales sur le poste ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de maintenir un suivi qualité de ce milieu récepteur en regard de la présence sur site notamment d'huiles de transformateurs et acides de batteries ;

CONSIDÉRANT que les travaux de détournement des eaux pluviales du bassin versant amont du site réalisés permettent de réduire le risque de propagation d'une pollution ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu d'exiger un rejet des eaux pluviales récoltées sur les aires étanches de stockage des produits dangereux dans le Vourzac ;

CONSIDÉRANT que le projet garantit le bon état des eaux superficielles et souterraines et des masses d'eau concernées ;

SUR proposition du directeur départemental des Territoires de la Haute-Loire par intérim ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES

Une surveillance de la qualité des eaux souterraines du site sera mise en place. Quatre piézomètres seront installés (2 sur le haut du site et 2 autres sur le bas du site). Leur profondeur permettra de collecter les eaux d'infiltration souterraines en deçà de la couche de remblais constituée lors de l'assèchement de la zone humide initiale.

Préalablement à leur mise en place une déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 sera adressée en préfecture.

Un suivi annuel des eaux sera réalisé sur les paramètres suivant : pH, HAP, HCT, COT, NTK, Métaux (Cu, Zn, Ni, Cd, Hg, Pb) et COV (BTEX).

Les résultats de ces analyses seront communiqués au service en charge de la police de l'eau de la DDT de la Haute-Loire.

ARTICLE N°2 : INTERCEPTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT AMONT

Les eaux pluviales du bassin versant amont de 2,83 ha sont interceptées par le fossé du chemin rural situé au Sud du site. Elles sont acheminées par une canalisation DN500 vers le ruisseau de Vourzac ou via une tranchée drainante et un drain mis en place à l'Ouest du site vers le ruisseau du Lonnac. Le tracé des axes d'écoulement autour du site figure en annexe 1 (figure 7 du rapport JL Body juin 2021).

ARTICLE N°3 : MESURES DE GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DES EAUX PLUVIALES

L'article 3 de l'arrêté préfectoral N°D2-B1-99/462 du 2 juillet 1999 est modifié comme suit :

Les eaux pluviales qui sont collectées sur le site proviennent des toitures des bâtiments et des bacs de rétention sous transformateurs. Le schéma des actions proposées pour la reprise et la gestion des eaux pluviales figure en Annexe 2 (figure 19 du rapport JL Body juin 2021).

Les eaux pluviales sous les transformateurs seront collectées dans des cuves de rétention placées sous les transformateurs.

	<i>Volume d'huile par transformateur en m³</i>	Volumes des cuves de rétention sous chaque transformateur
TR631	47	50 m ³
TR632	15,2	45 m ³
TPN631	2,1	5 m ³
TPN632	4	5 m ³
TSA632	0,4	0,4 m ³
TSA631	0,22	0,22 m ³

Toutes ces cuves sont ensuite reliées à une fosse déportée. Cet ouvrage comporte un séparateur d'huile de 12 m³, un récupérateur d'huile d'un volume de 45 m³ et, une cuve de relevage de 4,5 m³ équipée d'une pompe de relevage. Cet ouvrage garantit une capacité de rétention d'huile supérieure à la quantité d'huile contenue dans le plus gros transformateur (TR631). Elle est dimensionnée pour une pluie d'occurrence trentennale.

La fosse déportée (conduite de relevage et vidange gravitaire optionnelle) est reliée à un séparateur d'hydrocarbures de classe 1 pouvant traiter un débit de 10 l/s et ayant une capacité de rétention d'huile de 150 L.

Le séparateur d'hydrocarbure est relié à un bassin de rétention de 200 m³ de capacité utile. Ce bassin sera étanchéifié et disposera d'une hauteur morte de 30 cm. Ces eaux seront évacuées par pompage sur le bassin versant du Lonnac grâce à deux pompes de relevage fonctionnant alternativement avec un débit de 2 L/s. Le bassin sera équipé d'une vanne de vidange gravitaire qui sera fermée en phase d'exploitation normale.

Sur le reste du site les eaux pluviales s'infiltreront dans une couche épaisse de pouzzolane. Chaque appareil contenant des huiles sera équipé d'une télésurveillance. Des Fiches Locales de Traitement formalisent le risque et les enjeux environnementaux et deux fiches Situation d'Urgence Environnementale Incendie et déversement d'huile formalisent les moyens de maîtrise des pollutions.

Seront interdits tous les déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects d'effluents susceptibles d'incommoder le voisinage, de porter atteinte à la santé publique ainsi qu'à la conservation de la faune et de la flore, de nuire à la conservation des réseaux d'évacuation des eaux. Ainsi les effluents rejetés dans le milieu naturel devront être exempts de matière flottante, de produit susceptible de dégager dans le milieu naturel, directement ou indirectement des gaz ou vapeurs toxiques de substance capable d'entraîner la destruction du poisson à l'aval.

Un suivi annuel du rejet des eaux pluviales sera réalisé sur les paramètres suivants : pH, HAP, HCT, DCO, DBO5, NTK, NO3, MES. Il se fera à la sortie du rejet situé au nord-ouest du poste, dans le bassin du Lonnac.

Les résultats de ces analyses seront communiqués au service en charge de la police de l'eau de la DDT de la Haute-Loire.

L'ensemble de ces ouvrages seront régulièrement entretenus.

ARTICLE N°4 : DEMANDE DE MODIFICATION

Les activités, installations, ouvrages, travaux, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément aux plans et aux données techniques contenues dans le dossier de demande transmis en juin 2021, sans préjudice des dispositions de la présente autorisation, des arrêtés complémentaires et des réglementations en vigueur.

Toute modification apportée par le bénéficiaire de l'autorisation environnementale, à l'ouvrage, à l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation, est portée au moins 15 jours avant sa réalisation, à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation, conformément aux dispositions des articles R.181-45 et R.181-46 du code de l'environnement.

ARTICLE N°5 : CESSATION ET REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

En cas de cessation définitive, il est fait application des dispositions prévues à l'article L. 181-23 du code de l'environnement pour les autorisations.

La déclaration d'arrêt d'exploitation de plus de deux ans est accompagnée d'une note expliquant les raisons de cet arrêt et la date prévisionnelle de reprise de cette exploitation. Le préfet peut émettre toutes prescriptions conservatoires afin de protéger les intérêts énoncés à l'article L. 181-3 du même code pendant cette période d'arrêt. Si l'exploitation n'est pas reprise à la date prévisionnelle déclarée, le préfet peut, l'exploitant ou le propriétaire entendu, considérer l'exploitation comme définitivement arrêtée et fixer les prescriptions relatives à l'arrêt définitif de cette exploitation et à la remise en état du site.

ARTICLE N°6 : DROIT DES TIERS

Les droits des tiers sont expressément réservés.

ARTICLE N°7 : PUBLICATIONS ET INFORMATIONS DES TIERS

En application de l'article R. 181-44 du code de l'environnement, en vue de l'information des tiers :

- une copie de l'arrêté est déposée en mairie de Sanssac-l'Église et peut y être consultée ;
- un extrait de cet arrêté est affiché en mairie de Sanssac-l'Église pendant une durée minimum d'un mois. Le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire ;
- l'arrêté est adressé au conseil municipal de la commune de Sanssac-l'Église ;
- l'arrêté est publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Loire pendant une durée minimale de quatre mois ;
- l'arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Une copie du présent arrêté est adressée à la délégation départementale de l'ARS et à la commission locale de l'eau du SAGE Loire-Amont.

ARTICLE N°8 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément aux dispositions de l'article R.181-50 du code de l'environnement, la présente autorisation est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand compétent, 6 cours sablon, 63000 Clermont-Ferrand.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application télérécurse citoyen accessible depuis le site internet <https://www.telerecours.fr>.

1° Par le bénéficiaire, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, du code de l'environnement dans un délai de quatre mois à compter de :

- a) L'affichage en mairie de Sanssac-l'Église dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 du même code ;
- b) La publication de la décision sur le site internet des services de l'État en Haute-Loire prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

ARTICLE N°9 : EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de Haute-Loire,

Le Maire de Sanssac-l'Église,

Le Directeur Départemental des Territoires de Haute-Loire,

Le Chef du service départemental de l'Office français de la Biodiversité de la Haute-Loire,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

LE PUY-EN-VELAY, le 13 septembre 2022

Le Préfet

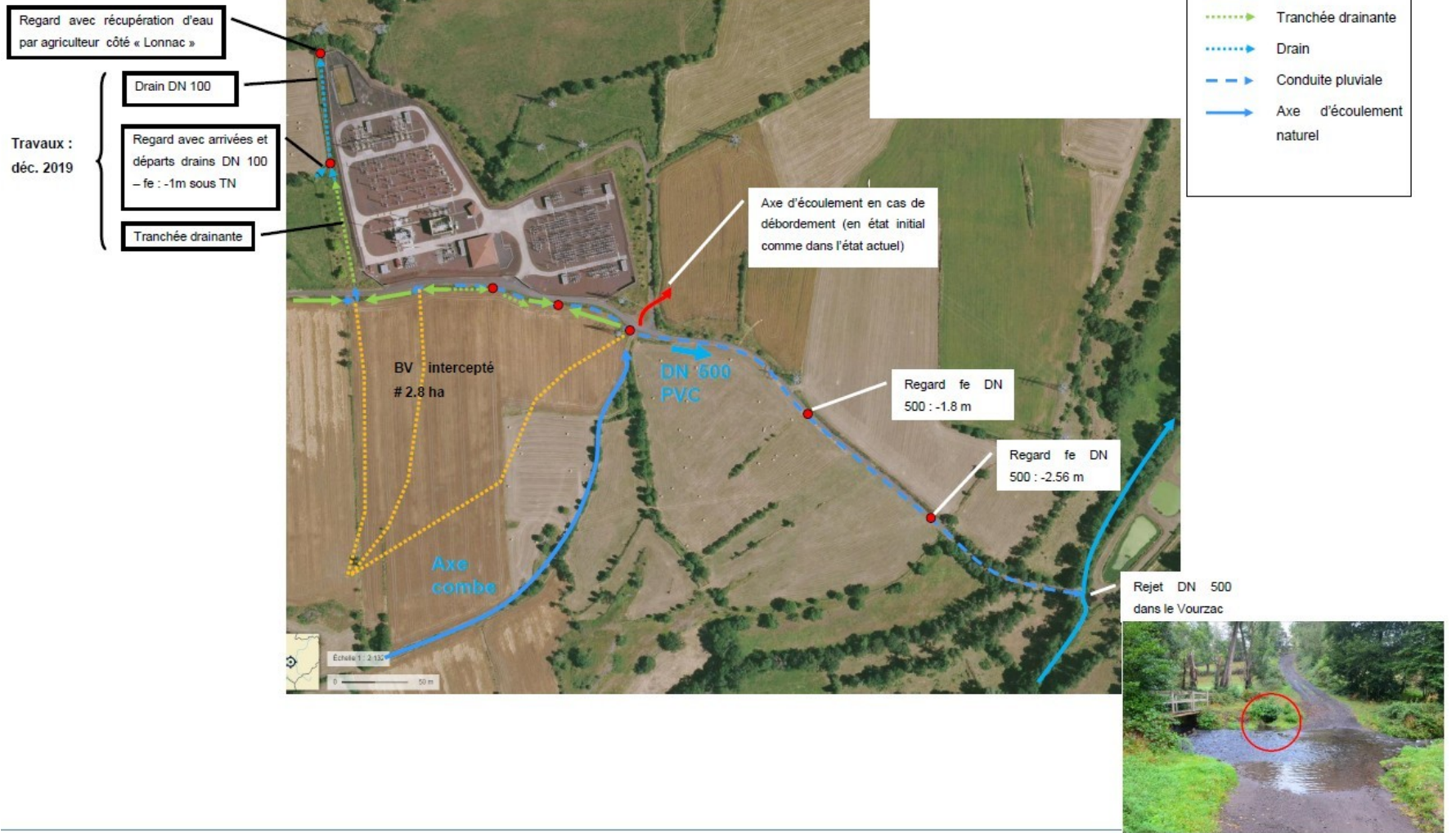
Pour le préfet le Secrétaire général,

signé

Antoine PLANQUETTE

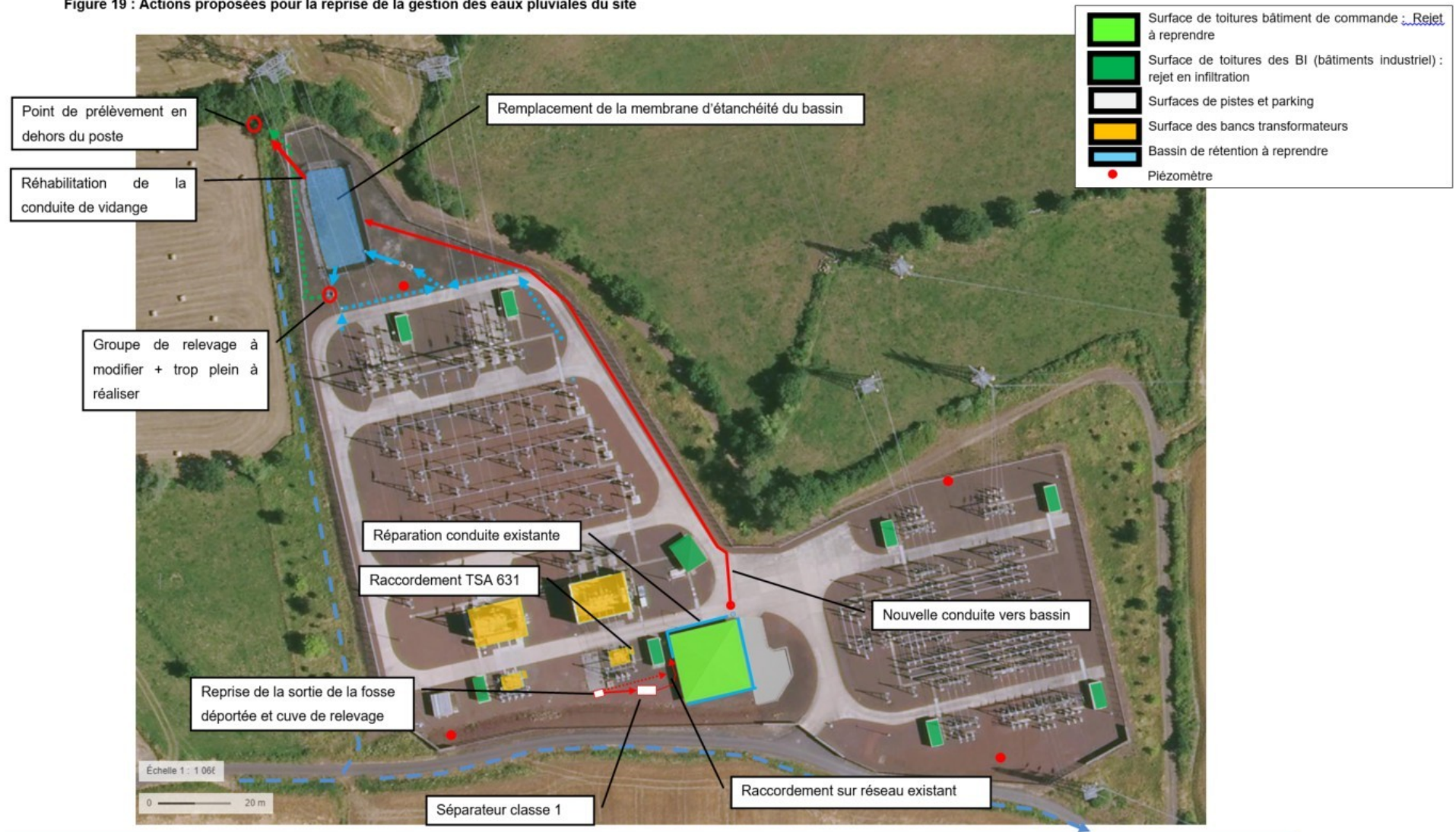
Annexe 1

Figure 7 : Tracé des axes d'écoulements autour du poste



Annexe 2

Figure 19 : Actions proposées pour la reprise de la gestion des eaux pluviales du site



42_DDT_Direction départementale des
territoires de Haute-Loire

43-2022-09-13-00002

2022-09-13-AP DIG Cayres Pradelles



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**ARRÊTE N° DDT-SEF-2022-612
PORTANT DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION DE
RESTAURATION DU LIT ET DES BERGES SUR LE BASSIN VERSANT ALTI-LIGÉRIEN
DE L'ALLIER ET SES AFFLUENTS
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE CAYRES-
PRADELLES**

Le préfet de la Haute-Loire

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5721-2 ;
- VU** le Code de l'environnement- et notamment ses articles L. 211-7, L. 214-1 à L. 214-6, L. 215-15, R. 214-88 à R.214-104 et R. 215-2 à R. 215-5 ;
- VU** le Code rural et notamment ses articles L 151-36 à L 151-40 ;
- VU** la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics et notamment l'article 3 ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne 2022 - 2027 approuvé le 18 mars 2022 ;
- VU** le dossier de demande de déclaration d'intérêt général des travaux sur le bassin alti-ligérien de l'Allier et ses affluents sur le territoire de la communauté de commune Pays de Cayres-Pradelles, reçu le 5 juillet 2022 ;
- VU** la délibération de la communauté de commune Pays de Cayres-Pradelles en date du 4 février 2021 sur l'engagement de la communauté de commune dans le futur contrat Territorial Haut-Allier ;
- VU** la délibération de la communauté de commune Pays de Cayres-Pradelles en date du 20 juin 2022 sur l'autorisation de convention Déclaration d'Intérêt Général auprès de la Préfecture de haute-Loire
- VU** l'avis favorable de la CLE du SAGE Haut-Allier sur le projet de contrat territorial du Haut-Allier en date d'avril 2021 ;
- VU** l'avis de la communauté de commune Pays de Cayres-Pradelles faisant part de ses remarques par courriel en date du 1^{er} septembre 2022 sur le présent arrêté ;

CONSIDÉRANT que la communauté de communes a la compétence GEMAPI et qu'elle en a délégué la compétence à l'Établissement public Loire en conseil communautaire du 19 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT le manque d'entretien sur certains cours d'eau du bassin du Haut-Allier au sens des articles L 215.14 et R215.2 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que les travaux de restauration sont proposés dans le cadre du Contrat Territorial du Haut-Allier validé par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en date du 9 mars 2021 présente un intérêt public manifeste ;

CONSIDÉRANT que le programme de travaux envisagés est de nature à restaurer un fonctionnement équilibré des cours d'eau, à améliorer leur qualité écologique et hydromorphologique ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont compatibles avec les objectifs du SDAGE Loire Bretagne et répondent favorablement aux programmes et aux mesures, qu'ils répondent également à la notion d'intérêt général visée à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

SUR proposition du directeur départemental des Territoires de la Haute-Loire par intérim ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les travaux de restauration du lit et des berges sur le bassin alti-ligérien de l'Allier et ses affluents sur la communauté de communes Pays de Cayres-Pradelles, portés par la communauté de commune Pays de Cayres-Pradelles (CCPCP), sont déclarés d'intérêt général en application de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Les 12 communes concernées par la déclaration d'intérêt général dans le département de la Haute-Loire sont en annexe n°1.

ARTICLE 2 – OBJET DES TRAVAUX

Les travaux de restauration sont détaillés dans le dossier présenté par le pétitionnaire et consistent à :

- garantir l'efficacité du rôle de filtre que joue la ripisylve et l'enherbement des berges contre les pollutions de l'eau et des rivières ;
- faciliter les écoulements des eaux pour limiter l'impact des crues ;
- améliorer les potentialités piscicoles et halieutiques des rivières ;
- préserver et restaurer les habitats rivulaires et aquatiques ainsi que les espèces associées ;
- améliorer le cadre de vie et la sécurité des riverains et des usagers en assurant la restauration, l'entretien, voir même la mise en valeur des espaces dégradés ;
- ralentir ou limiter les phénomènes d'érosion d'origine anthropique, causant la mise en suspension de particules fines, néfastes à l'équilibre des milieux ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau ;
- participer à la réinsertion de personnes en difficultés en leur proposant un cadre de travail adapté à cette démarche ;
- sensibiliser les riverains, usagers et le grand public sur les pratiques respectueuses envers la ressource en eau et les milieux aquatiques.

ARTICLE 3 – NATURE DES TRAVAUX

Les travaux autorisés dans le cadre de la déclaration d'intérêt général présentés dans le dossier de déclaration sont les suivants :- travaux de mise en défens des berges :

Les actions consistent à mettre en place ou à créer, lorsque celles-ci sont absentes, des clôtures en retrait de la berge pour limiter les dégradations des bords de cours d'eau, ou à déplacer si nécessaire, les clôtures existantes en recul suffisant du sommet de berge.

Elles peuvent également consister en la réalisation des systèmes d'abreuvement des troupeaux pérennes et facilement repérables par les animaux.

- travaux de mise en défens des zones humides :

Les actions consistent en la mise en place de clôtures et l'aménagement de points d'abreuvement afin d'éviter la présence des animaux dans les zones humides et tourbières, et ainsi de réduire la détérioration de ces milieux.

- travaux de gestion des décharges sauvages :

Les actions consistent à évacuer les déchets déposés illégalement sur les berges ou à proximité, afin de lutter contre la dégradation des habitats piscicoles.

- travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve et de gestion des embâcles :

Les actions consistent à traiter de manière sélective la végétation rivulaire par des abattages et des élagages ponctuels, à extraire les embâcles du lit et des berges quand cela est nécessaire.

- action de surveillance de la ripisylve :

Cette action consiste à vérifier, dans les secteurs où l'enjeu inondation est fort, la présence ou non d'arbres pouvant présenter un risque d'obstacle à l'écoulement de l'eau ou un risque de déstabilisation de la berge, ainsi que la présence d'embâcles qui induisent des perturbations du même ordre. Cette surveillance pourra alors aboutir à la réalisation de travaux d'entretien de la ripisylve et de gestion des embâcles si cela s'avère nécessaire

- travaux de gestion des atterrissements :

Les actions consistent en la coupe de la végétation, la scarification ou la dé-végétalisation de l'atterrissement. Les matériaux peuvent éventuellement être étalés si l'atterrissement est très haut, mais pas extrait.

- travaux de gestion des plantes exotiques envahissantes :

Les actions consistent à réduire ou à supprimer les massifs d'espèces envahissantes sur les cours d'eau du bassin versant, rétablir une ripisylve adaptée en berge et réhabiliter les bords immédiats des cours d'eau, par la plantation d'espèces indigènes.

- travaux de plantation de ripisylve :

Les actions consistent au bouturage et à la plantation de jeunes plants d'essences indigènes adaptées aux endroits où la ripisylve est absente ou très dégradée.

Ces plantations auront lieu en parallèle des actions de mise en défens des berges pour favoriser la reprise de la ripisylve.

- travaux de stabilisation des berges :

Les actions consistent dans la stabilisation des berges par technique de génie végétale afin de réduire l'impact des érosions, restaurer les berges et sous-berges, créer de l'ombrage, restaurer les habitats aquatiques en diversifiant les faciès.

- travaux de restauration et de gestion de la ripisylve :

Les actions consistent à préserver, rajeunir, replanter, renforcer ou densifier les boisements rivières naturellement présents afin d'assurer le maintien des berges et toutes les fonctions de la ripisylve en général.

- travaux de recul des plantations de résineux en berges :

Les actions consistent à supprimer au moins les 3 premières rangées des plantations de résineux aux abords immédiats du cours d'eau, puis à favoriser la mise en place d'une nouvelle végétation en feuillus adaptés afin de reconstituer une ripisylve fonctionnelle.

- travaux de création / restauration d'ouvrages de franchissement de cours d'eau

Les travaux consistent en la création, restauration ou amélioration, selon les cas, des petits ouvrages de franchissement pour les engins agricoles et le bétail afin de favoriser le transit piscicole et limiter l'ensablement des cours d'eau. Les solutions privilégiées seront la stabilisation des berges d'un passage à gué existant, la mise en place d'une demi-buse sans fond, la mise en place d'une passerelle. En aucun cas les travaux, ne toucheront le lit du cours d'eau, ne modifieront le profil en long ou en travers de celui-ci, ne stabiliseront les berges sur une distance supérieure ou égale à 20 m.

Certains travaux sensés intervenir dans le lit du cours d'eau ou modifier leurs profils en travers pourront être soumis à autorisation ou déclaration selon les articles L181-1 ou L214-3 du code de l'Environnement.

Ils devront faire l'objet d'une demande spécifique préalable avant leur commencement qui sera adressée au service police de l'eau de la DDT pour préciser si ce dossier doit être soumis à la loi sur l'eau (déclaration ou autorisation). Les travaux devant faire l'objet d'une demande spécifique avant leur commencement sont :

- travaux de renaturation de cours d'eau :

Ils consistent à remettre le cours d'eau dans son état d'origine, en fond de vallée, au point le plus bas. Un reméandrage peut également être nécessaire. Cela consiste à allonger le tracé et réduire la pente pour redonner au cours d'eau sa morphologie sinueuse et ses fonctionnalités. Les travaux peuvent être complétés par une reconstitution de ripisylve.

- travaux de création / restauration d'ouvrages de franchissement de cours d'eau / continuité écologique

Les travaux consistent en la création, restauration ou amélioration, selon les cas, des petits ouvrages de franchissement pour les engins agricoles et le bétail afin de favoriser le transit piscicole et limiter l'ensablement des cours d'eau.

Dans le cas où ces travaux impactent le lit mineur du cours d'eau, ces travaux devront être soumis à autorisation ou déclaration selon les articles L181-1 ou L214-3 du code de l'Environnement.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'INTERVENTIONS SUR TERRAINS PRIVÉS

Conformément au dossier de demande de déclaration d'intérêt général, les travaux réalisés sur les parcelles privées devront être validés préalablement par leurs propriétaires et exploitants le cas échéant. L'accord sera formalisé par une convention entre la communauté de communes et le propriétaire.

La liste des parcelles sur lesquelles seront réalisés les travaux (y compris les parcelles par lesquelles se fera l'accès), le linéaire concerné, la durée des travaux et les dates prévisionnelles d'intervention, la nature des travaux réalisés, le nom des propriétaires sont précisés en annexe 2 à 8

ARTICLE 5 - OCCUPATION TEMPORAIRE

Le présent arrêté vaut arrêté d'autorisation d'occupation temporaire qui ne pourra dépasser le délai de 6 ans à compter de la date de cet arrêt.

Toute modification apportée par le bénéficiaire au cours des 6 années est portée à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation afin d'envisager la modification de cette autorisation.

La demande de modification comportera au minimum :

- Une note présentant les points modifiés et leur justification ;
- La liste des parcelles sur lesquelles seront réalisés les travaux (y compris les parcelles par lesquelles se fera l'accès), le linéaire concerné, la durée des travaux et les dates prévisionnelles d'intervention, la nature des travaux réalisés, le nom des propriétaires ;
- Un plan parcellaire désignant par une teinte les terrains à occuper ;
- La copie de l'arrêté préfectoral, surlignés aux points concernés par les modifications.

ARTICLE 6- PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX ET DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les travaux envisagés et les dépenses correspondant à l'opération seront pris en charge par la communauté de commune Pays de Cayres-Pradelles dans le cadre des financements prévus du contrat territorial du Haut-Allier approuvé le 9 mars 2021 par l'agence de l'eau Loire Bretagne et sur fonds propres. Ils n'entraînent aucune expropriation et il n'est pas demandé de participation financière aux bénéficiaires des travaux et aux propriétaires riverains. Conformément à l'article L151-37 du code rural et de la pêche maritime, ces travaux sont dispensés d'enquête publique.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Le présent arrêté ne dispense pas les propriétaires des obligations relatives à l'entretien des cours d'eau, prévues par l'article L. 215-14 du code de l'environnement.

ARTICLE 8 - DROIT DE PÊCHE

Conformément aux articles L435-5 et R435-35 à 39 du Code de l'Environnement, les propriétaires riverains conservent leur droit de pêche. Cependant, les travaux étant tous financés par des fonds publics, le droit de pêche sera partagé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans après la phase d'entretien avec la ou les associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique concernées par les linéaires de cours d'eau ou à défaut par la fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Haute-Loire.

ARTICLE 9 - DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 10 - PUBLICATION ET INFORMATION DES TIERS

Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire, il sera publié sur le site internet de la préfecture de la Haute-Loire pendant une durée de six mois au moins.

Il fera également l'objet d'une publication par affichage d'une durée minimale d'un mois dans les mairies concernées par les travaux. Il sera dressé procès verbal de l'accomplissement de cette formalité.

Une fois par an, le maître d'ouvrage informera le public des opérations programmées par publication d'un communiqué de presse dans un journal d'annonces légales au moins un mois avant le début de l'intervention.

Un exemplaire du dossier de demande de déclaration d'intérêt général sera également disponible dans les locaux de la communauté de commune Pays de Cayres-Pradelles.

ARTICLE 11 - AUTRES RÉGLEMENTATIONS

La présente déclaration d'intérêt général ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations notamment celles relatives à la loi sur l'eau. En tout état de cause le pétitionnaire s'engage à prendre l'attache des structures en charge de la préservation des milieux naturels (animateurs NATURA 2000, l'Office français de la Biodiversité, Conservatoire des Espaces Naturels, ...) avant tous travaux s'il y est identifié des enjeux spécifiques faune flore afin que toutes les précautions nécessaires soient prises pour garantir la préservation des milieux sur lesquels ont lieu les travaux (date d'intervention, modalités d'intervention, ...).

ARTICLE 12 - VALIDITÉ DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La présente déclaration d'intérêt général aura une durée de validité de six ans à compter de la date de signature du présent arrêté prolongeable d'une année. La demande de prolongation (renouvellement) se fait par simple courrier.

La présente décision deviendra caduque si les travaux n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel dans un délai de six ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Toute nouvelle demande de déclaration d'intérêt général portant sur de nouveaux travaux sera soumise aux mêmes formalités que la demande initiale.

ARTICLE 13 - EXÉCUTION ET NOTIFICATION

Le secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Loire, les maires des communes mentionnées à l'article n°1, le directeur départemental des Territoires de la Haute-Loire, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier, la communauté de commune pays de Cayres-Pradelles, les chefs de service départemental de l'Office français de la Biodiversité de la Haute-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Puy-en-Velay, le 13 septembre 2022

Pour le Préfet,

signé Antoine PLANQUETTE

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Annexe n°1 : Liste des communes concernées par la déclaration d'intérêt général

Code INSEE	Nom EPCI	Nom Commune
43005	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Alleyras
43111	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Landos
43037	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Le Bouchet-Saint-Nicolas
43145	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Ouïdes
43154	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Pradelles
43160	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Rauret
43173	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Saint Christophe d'Allier
43180	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Saint Etienne du Vigan
43192	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Saint Haon
43198	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Saint Jean Lachalm
43215	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Saint Paul de tartas
43225	Communauté de communes de Cayres-Pradelles	Saint Venerand

Annexe n°2 : Liste des parcelles concernées par une action de surveillance de la ripisylve sur le bassin alti-ligérien de l'Allier et ses affluents sur la communauté de communes Pays de Cayres-Pradelles

Cours d'eau	Code parcelle	Superficie parcelle (ha)	Propriétaire	id action	Type action	Rive	Longueur (m)	Voies d'accès
Allier	430005000AC0075	0,078	FEUILLYE/PASCAL	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0075	0,078	LE GOUELLEC/ROZENN GIVENOLA	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0076	0,029	ROCHE/ROGER MARCEL RENE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0077	0,022	COIG/PHILIPPE HENRI JEAN	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0077	0,022	PAULIN/DANIELLE MARCELLE ALICE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0078	0,008	COSTE/DANIELE ANNE-MARIE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0078	0,008	JAYANT/NICOLAS STEPHANE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0079	0,003	COSTE/DANIELE ANNE-MARIE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0079	0,003	JAYANT/NICOLAS STEPHANE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0088	0,020	JOUSSOUYS/MAURICE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0089	0,023	COSTE/DANIELE ANNE-MARIE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0089	0,023	JAYANT/NICOLAS STEPHANE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0090	0,004	MAZOYER/HELENE VIRGINIE BERTHE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0091	0,007	COILLARD/MADELEINE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes.

								Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0092	0,018	ROIG/ANDRE MARIE JOSE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0093	0,053	PIANELLO/CHARLES GEORGES ROBERT	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0108	0,013	NUSSBAUM/ERIC EDMOND MARCEL	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0109	0,096	NUSSBAUM/ERIC EDMOND MARCEL	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0111	0,226	FEUILLYE/PASCAL	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0111	0,226	LE GOUELLEC/ROZENN GIVENOLA	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0113	0,079	FOURNIER/JOCELYNE NOELLE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0114	0,510	FOURNIER/JOCELYNE NOELLE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0247	0,100	NARCE/HENRIETTE MARIE JEANNE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0247	0,100	SAVY/ALAIN YVES MARIE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0248	0,046	NARCE/HENRIETTE MARIE JEANNE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0248	0,046	SAVY/ALAIN YVES MARIE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0249	0,036	NARCE/HENRIETTE MARIE JEANNE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AC0249	0,036	SAVY/ALAIN YVES MARIE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AD0252	0,190	EDF SEISO	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AD0252	0,190	ELECTRICITE DE FRANCE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes.

Allier	430005000AE0001	0,097	COMMUNE DE ALLEYRAS	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Accès restant par les berges. Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0002	0,180	COMMUNE DE ALLEYRAS	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0020	0,760	COMMUNE DE ALLEYRAS	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0022	0,543	COMMUNE DE ALLEYRAS	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0023	0,074	COMMUNE DE ALLEYRAS	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0024	0,048	COMMUNE DE ALLEYRAS	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0025	0,079	FONTAINE/FRANCOISE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0025	0,079	PLOT/CHRISTINE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0025	0,079	PLOT/PASCAL NOEL ANTOINE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0025	0,079	PLOT/PATRICK GILBERT	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0027	0,079	PLOT/MARIE JOSE BAPTISTINE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0028	0,054	PLOT/MARIE JOSE BAPTISTINE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0054	0,111	BOUCHUT/PHILIPPE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0054	0,111	MAHINC/CELINE JULIE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0058	0,094	BOUCHUT/PHILIPPE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0058	0,094	MAHINC/CELINE JULIE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes.

							Accès restant par les berges.	
Allier	430005000AE0061	0,049	BARDY/JEAN PIERRE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0069	0,037	BARDY/JEAN PIERRE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0070	0,030	DUFIS/PAULETTE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0070	0,030	VERDIER/LIONEL	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0079	0,101	COMMUNE DE ALLEYRAS	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0080	0,007	AVIT/FRANCOISE GENEVIEVE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0081	0,017	BERTRANDY/PHILIPPE GEORGES	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0081	0,017	REYMOND/COLETTE MARIE ROSE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0082	0,012	COMMUNE DE ALLEYRAS	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0083	0,017	COMMUNE DE ALLEYRAS	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0084	0,02	VIGOUROUX/JEAN-PIERRE ANDRE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0085	0,01	VIGOUROUX/JEAN-PIERRE ANDRE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0086	0,05	CHABAT/GHISLAINE MARIE RENEE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0086	0,05	RIVIERE/PATRICK JACQUES MARIE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0087	0,043	CHABAT/GHISLAINE MARIE RENEE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0087	0,043	RIVIERE/PATRICK JACQUES MARIE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes.

								Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0385	0,003	COMMUNE DE ALLEYRAS	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0421	0,008	BOUQUET/DIDIER CLEMENT	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0422	0,002	BOUQUET/DIDIER CLEMENT	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0425	0,010	CAZES/MARIE LOUISE JOSETTE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0425	0,010	MAILLY/CEDRIC BENJAMIN PAUL	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0425	0,010	MAILLY/EDWIGE GINETTE	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0425	0,010	MAILLY/INGRID ELISABETH	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430005000AE0426	0,014	FAURE/STEPHANE ROGER	935	Surveillance ripisylve	GD	699	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Ruisseau de Drevet	430154000AV0009	0,696	ENJOLRAS/LAURENCE	933	Surveillance ripisylve	GD	575	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Ruisseau de Drevet	430154000AV0162	13,094	AUGIER/JEAN-PIERRE EMILE	933	Surveillance ripisylve	GD	575	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Ruisseau de Drevet	430154000AV0170	4,164	ENJOLRAS/LAURENCE	933	Surveillance ripisylve	GD	575	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Ruisseau de Drevet	430154000AV0171	0,254	BETHE/RAYMOND ANDRE	933	Surveillance ripisylve	GD	575	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Ruisseau de Drevet	430154000AV0172	0,078	BETHE/RAYMOND ANDRE	933	Surveillance ripisylve	GD	575	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Ruisseau de Drevet	430154000AV0176	0,165	COTTIN/GUY MARIE	933	Surveillance ripisylve	GD	575	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Ruisseau de Drevet	430154000AV0177	0,844	ENJOLRAS/LAURENCE	933	Surveillance ripisylve	GD	575	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Ruisseau de Drevet	430154000AW0078	0,153	BETHE/RAYMOND ANDRE	933	Surveillance ripisylve	GD	575	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Ruisseau de Drevet	430154000AW0079	0,018	ENJOLRAS/LAURENCE	933	Surveillance ripisylve	GD	575	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Ruisseau de Drevet	430154000AW0080	4,144	SECTION DE DREVET	933	Surveillance ripisylve	GD	575	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Chapeauroux	4301730000C0240	0,361	SECTION DU TREMOUL	934	Surveillance ripisylve	G	589	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Chapeauroux	4301730000C0241	1,242	SECTION DU TREMOUL	934	Surveillance ripisylve	G	589	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Chapeauroux	4301730000C0242	0,749	SECTION DU TREMOUL	934	Surveillance ripisylve	G	589	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Chapeauroux	4301730000C0270	1,004	SOCIETE NATIONALE SNCF	934	Surveillance ripisylve	G	589	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Chapeauroux	4301730000C0270	1,004	SOCIETE NATIONALE SNCF	934	Surveillance ripisylve	G	589	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Chapeauroux	4301730000C0490	2,144	SECTION DU TREMOUL	934	Surveillance ripisylve	G	589	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430192000AH0058	0,277	SECTION DU THORD	906	Surveillance ripisylve	G	597	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430192000AH0059	0,019	COMMUNE DE SAINT HAON	906	Surveillance ripisylve	G	597	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Allier	430192000AH0273	1,24	SECTION DU THORD	906	Surveillance ripisylve	G	597	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430192000AH0330	0,028	COULON/CHRISTIAN JEAN PIERRE	906	Surveillance ripisylve	G	597	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Allier	430192000AH0331	2,6	SECTION DU THORD	906	Surveillance ripisylve	G	597	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Annexe n°3 : Liste des parcelles concernées pour travaux de restauration du lit et des berges sur le bassin alti-ligérien de l'Allier et ses affluents sur la communauté de communes Pays de Cayres-Pradelles
année 2022

Commune	Cours d'eau	Code parcelle	Superficie parcelle (ha)	Propriétaire	Type action	Année prévisionnelle	Période prévisionnelle	Durée des travaux	Voies d'accès
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0303	0,28	MIALHE/FRANCOISE	Ouvrage de franchissement	2022	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0303	0,28	MOULIN/JEAN LOUIS ROBERT	Ouvrage de franchissement	2022	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0303	0,28	MOULIN/LAURE MARIE- ALINE	Ouvrage de franchissement	2022	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Haon	Allier	430192000 AH0273	1,24	SECTION DU THORD	Atterrissement	2022	Août - septembre	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Haon	Allier	430192000 AH0273	1,24	SECTION DU THORD	Entretien ripisylve	2022	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Haon	Allier	430192000 AH0331	2,6	SECTION DU THORD	Atterrissement	2022	Août - septembre	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Haon	Allier	430192000 AH0331	2,6	SECTION DU THORD	Entretien ripisylve	2022	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0677	0,349	FAUCHER/CLAUDE	Ouvrage de franchissement	2022	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0771	1,346	ARCHER/ROGER	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0771	1,346	ARCHER/STEPHANE	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0771	1,346	GUERIN/DANIELLE GERMAINE	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0775	1,070	JOB/YVETTE YVONNE BERNADETTE	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0775	1,070	ROBERT/CATHERINE MARIE-THERESE	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0775	1,070	ROBERT/PATRICK BRUNO	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0776	0,216	HAON/MICHEL	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0777	0,332	CLEMENT/YVONNE MARIE	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0777	0,332	SOULIER/JEAN	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0777	0,332	SOULIER/MARIE LAURE	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0778	0,915	HAON/MICHEL	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0779	1,142	DELDON/SYLVIE RAYMONDE	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0779	1,142	VALETTE/ROLLAND	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0794	0,66	LIABEUF/GERARD	Ouvrage de franchissement	2022	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D2214	1,378	ARCHER/ROGER	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D2214	1,378	ARCHER/STEPHANE	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D2214	1,378	GUERIN/DANIELLE GERMAINE	Mis en défens	2022	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Annexe n°4 : Liste des parcelles concernées pour travaux de restauration du lit et des berges sur le bassin alti-ligérien de l'Allier et ses affluents sur la communauté de communes Pays de Cayres-Pradelles
année 2023

Commune	Cours d'eau	Code parcelle	Superficie parcelle (ha)	Propriétaire	Type action	Année prévisionnelle	Période prévisionnelle	Durée des travaux	Voies d'accès
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0289	3,95	BERTRAND/WILLY ANAEL	Décharge sauvage	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0289	3,95	BERTRAND/WILLY ANAEL	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0294	0,016	GIBELIN/MARIE HELENE HENRIETTE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0294	0,016	VALADIER/DANIEL JOSEPH	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0298	0,02	COMMUNE DE PRADELLES	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0299	0,35	CHABALIER/ERIC RENE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0364	0,82	BELIN/CATHERINE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0370	0,057	COMMUNE DE PRADELLES	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0398	0,004	COMMUNE DE PRADELLES	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0399	0,002	ASSENS/JEAN- FRANCOIS THOMAS RAYMOND	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0399	0,002	ISOUARD/JOSIANE ANDREE JOSETTE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0401	0,018	ASSENS/JEAN- FRANCOIS THOMAS	Entretien	2023	Août à mars	De 1 à 2	Utilisation des voies d'accès existantes.

				RAYMOND	ripisylve			semaines	Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0401	0,018	ISOUARD/JOSIANE ANDREE JOSETTE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0402	0,211	LYON/MYRIAM ANGELIQUE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0402	0,211	MAURIN/STEPHANE EUGENE JOSEPH	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0403	0,1	COMMUNE DE PRADELLES	Décharge sauvage	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0403	0,1	COMMUNE DE PRADELLES	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0404	0,29	COMMUNE DE PRADELLES	Décharge sauvage	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0404	0,29	COMMUNE DE PRADELLES	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AN0049	0,9	BERTRAND/WILLY ANAEL	Décharge sauvage	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AN0049	0,9	BERTRAND/WILLY ANAEL	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AN0050	0,29	BERTRAND/WILLY ANAEL	Décharge sauvage	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AN0050	0,29	BERTRAND/WILLY ANAEL	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AN0173	1,65	COMMUNE DE PRADELLES	Décharge sauvage	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AN0173	1,65	COMMUNE DE PRADELLES	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint- Christophe- d'Allier	Chapeauroux	430173000 OC0239	8,596	SECTION DU TREMOUL	Décharge sauvage	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0105	0,390	CHAZAL/JEAN-BAPTISTE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0106	0,384	CHAZAL/YVETTE MARIE ANDREE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0106	0,384	GAZANION/ANDREA MARIE LOUISE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0107	0,128	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0108	0,119	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0109	0,339	PLANTIN/SERGE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0144	0,181	JOUMARD/DAVID	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0146	0,392	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0147	0,035	CHAZAL/JEAN-BAPTISTE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0148	0,484	DUMAS/PIERRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0153	0,139	PANNEFIEU/HENRIETTE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0153	0,139	PANNEFIEU/ JACQUELINE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0153	0,139	PANNEFIEU/JEAN LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0153	0,139	PANNEFIEU/MARIE-THERESE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0153	0,139	PANNEFIEU/MARIE CLAUDE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0153	0,139	RUAT/VICTORIA VIRGINIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0154	0,207	BRENAS/FLORENT	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0154	0,207	BRENAS/MURIELLE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0156	0,196	AJASSE/DANIEL JEAN RENE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0157	0,401	AJASSE/DANIEL JEAN RENE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0158	0,106	BRENAS/FLORENT	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0158	0,106	BRENAS/MURIELLE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0159	0,157	PANNEFIEU/HENRIETTE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0159	0,157	PANNEFIEU/ JACQUELINE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0159	0,157	PANNEFIEU/JEAN LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0159	0,157	PANNEFIEU/MARIE- THERESE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0159	0,157	PANNEFIEU/MARIE CLAUDE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0159	0,157	RUAT/VICTORIA VIRGINIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0160	0,237	BRAUD/ROMAIN PAUL	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0161	0,51	CHAZAL/JEAN- BAPTISTE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0F0161	0,51	CHAZAL/JEAN-BAPTISTE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0259	2,015	SECTION D'ARZAC	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0260	0,020	BARTHELEMY/ CHANTAL	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0260	0,020	PLANTIN/SERGE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0261	0,153	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0262	0,108	DUMAS/JOSEPH	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0263	0,150	DUMAS/PIERRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0264	0,132	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0265	0,062	PLANTIN/SERGE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0266	0,068	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0267	0,070	PLANTIN/SERGE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0268	0,029	AJASSE/DANIEL JEAN RENE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0269	0,060	BRENAS/ALPHONSE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0270	0,035	PANNEFIEU/ALPHONSE ROGER	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0271	0,285	DUMAS/JOSEPH	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0272	0,041	COMMUNE DE SAINT JEAN LACHALM	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0273	0,035	COMMUNE DE SAINT JEAN LACHALM	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0281	0,167	DUMAS/JOSEPH	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0282	0,211	DUMAS/JOSEPH	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0283	0,035	PANNEFIEU/ALPHONSE ROGER	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0284	0,069	BRENAS/ALPHONSE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0285	0,024	AJASSE/DANIEL JEAN RENE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0286	0,091	PLANTIN/SERGE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0287	0,04	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0287	0,04	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0288	0,04	PLANTIN/SERGE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0288	0,04	PLANTIN/SERGE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0289	0,06	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0289	0,06	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0290	0,18	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0290	0,18	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0291	0,303	DUMAS/JOSEPH	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0293	0,412	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0294	0,212	BARTHELEMY/ CHANTAL	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0294	0,212	PLANTIN/SERGE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0295	0,279	PLANTIN/SERGE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Jean-Lachalm	Arquejol	430198000 0H0298	4,433	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/DAVID PIERRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/GENEVIEVE MARIE ANGE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/HERVE JEAN- LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/JEAN BAPTISTE ALBERT	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/KARINE LAURE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/MICHEL MARIE PAUL	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/DAVID PIERRE	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/GENEVIEVE MARIE ANGE	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/HERVE JEAN- LOUIS	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/JEAN BAPTISTE ALBERT	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/KARINE LAURE	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0758	1,57	BERARD/MICHEL MARIE PAUL	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0759	0,11	LIABEUF/GERARD	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0759	0,11	LIABEUF/GERARD	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0760	0,078	BONNAUD/ANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0761	0,054	CHABALIER/JOELLE DANIELLE MARTHE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0762	0,082	DESHORS/JACQUELINE HELENE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0763	0,276	BONNEFILLE/ MARGUERITE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0763	0,276	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0763	0,276	REYNAUD/PIERRE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0763	0,276	BONNEFILLE/ MARGUERITE	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0763	0,276	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0763	0,276	REYNAUD/PIERRE MARIE	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0764	0,078	BERARD/DAVID PIERRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0764	0,078	BERARD/GENEVIEVE MARIE ANGE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0764	0,078	BERARD/HERVE JEAN- LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0764	0,078	BERARD/JEAN BAPTISTE ALBERT	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0764	0,078	BERARD/KARINE LAURE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0764	0,078	BERARD/MICHEL MARIE PAUL	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0765	0,125	HAON/ALAIN JOSEPH	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0765	0,125	HAON/JOSEPH PIERRE LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0766	0,104	BELIN/CATHERINE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0766	0,104	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0767	0,145	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0768	0,629	HILAIRE/DENISE MARIE-JOELLE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0768	0,629	HILAIRE/GERARD CLEMENT LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0768	0,629	HILAIRE/MARYSE CLEMENT NICOLE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0768	0,629	HILAIRE/RAOUL JOSEPH SYLVAIN	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0769	0,61	DELDON/SYLVIE RAYMONDE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0769	0,61	VALETTE/ROLLAND	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0769	0,61	DELDON/SYLVIE RAYMONDE	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0769	0,61	VALETTE/ROLLAND	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0770	0,217	BONNEFILLE/ MARGUERITE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0770	0,217	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0770	0,217	REYNAUD/PIERRE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0782	0,271	BONNEFILLE/ MARGUERITE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0782	0,271	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0782	0,271	REYNAUD/PIERRE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0784	0,151	HILAIRE/DENISE MARIE-JOELLE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0784	0,151	HILAIRE/GERARD CLEMENT LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0784	0,151	HILAIRE/MARYSE CLEMENT NICOLE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0784	0,151	HILAIRE/RAOUL JOSEPH SYLVAIN	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0785	0,235	BONNEFILLE/ MARGUERITE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0785	0,235	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0785	0,235	REYNAUD/PIERRE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0786	0,251	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0787	0,123	BELIN/CATHERINE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0787	0,123	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0788	0,163	HAON/ALAIN JOSEPH	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0788	0,163	HAON/JOSEPH PIERRE LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0789	0,131	BERARD/DAVID PIERRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0789	0,131	BERARD/GENEVIEVE MARIE ANGE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0789	0,131	BERARD/HERVE JEAN- LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0789	0,131	BERARD/JEAN BAPTISTE ALBERT	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0789	0,131	BERARD/KARINE LAURE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0789	0,131	BERARD/MICHEL MARIE PAUL	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0790	0,35	BONNEFILLE/ MARGUERITE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0790	0,35	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0790	0,35	REYNAUD/PIERRE MARIE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0790	0,35	BONNEFILLE/ MARGUERITE	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0790	0,35	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0790	0,35	REYNAUD/PIERRE MARIE	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0791	0,280	DESHORS/JACQUELINE HELENE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0792	0,062	CHABALIER/JOELLE DANIELLE MARTHE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0793	0,062	BONNAUD/ANDRE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0794	0,66	LIABEUF/GERARD	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0794	0,66	LIABEUF/GERARD	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0867	0,19	HAON/MICHEL	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0868	0,01	LEMMER/CATHERINE DANIELLE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0868	0,01	LEMMER/ISABELLE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0869	0,053	FAUCHER/CLAUDE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0870	0,083	FORESTIER/JEAN- PIERRE MARIUS	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0870	0,083	GELLION/YVONNE MARIE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0871	0,055	HAON/NADINE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0872	0,074	JOUVE/ALINE MARIE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0873	0,581	HAON/MICHEL	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0874	0,135	CHABALIER/JOELLE DANIELLE MARTHE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0874	0,135	CUBIZOLLE/MICHEL	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0875	0,073	JOUVE/ALINE MARIE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0876	0,114	HAON/NADINE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0877	0,130	FORESTIER/JEAN- PIERRE MARIUS	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0877	0,130	GELLION/YVONNE MARIE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0878	0,189	FAUCHER/CLAUDE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0879	0,03	LEMMER/CATHERINE DANIELLE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0879	0,03	LEMMER/ISABELLE	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D0880	0,33	HAON/MICHEL	Entretien ripisylve	2023	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D1911	0,051	BONNAUD/EMMA MARIE-ROSE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D1912	0,051	BONNAUD/EMMA MARIE-ROSE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D2208	0,232	JOUVE/MARTINE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D2210	0,528	DELDON/SYLVIE RAYMONDE	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D2210	0,528	VALETTE/ROLLAND	Mis en défens	2023	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D2210	0,528	DELDON/SYLVIE RAYMONDE	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0D2210	0,528	VALETTE/ROLLAND	Ouvrage de franchissement	2023	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Annexe n°5 : Liste des parcelles concernées pour travaux de restauration du lit et des berges sur le bassin alti-ligérien de l'Allier et ses affluents sur la communauté de communes Pays de Cayres-Pradelles
année 2024

Commune	Cours d'eau	Code parcelle	Superficie parcelle (ha)	Propriétaire	Type action	Année prévisionnelle	Période prévisionnelle	Durée des travaux	Voies d'accès
Alleyras	Allier	430005000 AE0084	0,02	VIGOUROUX/JEAN-PIERRE ANDRE	Entretien ripisylve (Traitement de la Rénouée du Japon)	2024	Août à mars	6 mois	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Alleyras	Allier	430005000 AE0085	0,01	VIGOUROUX/JEAN-PIERRE ANDRE	Entretien ripisylve (Traitement de la Rénouée du Japon)	2024	Août à mars	6 mois	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Alleyras	Allier	430005000 AE0086	0,05	CHABAT/GHISLAINE MARIE RENEE	Entretien ripisylve (Traitement de la Rénouée du Japon)	2024	Août à mars	6 mois	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Alleyras	Allier	430005000 AE0086	0,05	RIVIERE/PATRICK JACQUES MARIE	Entretien ripisylve (Traitement de la Rénouée du Japon)	2024	Août à mars	6 mois	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0239	0,074	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0240	0,142	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0241	0,124	MUNIER/JACQUELINE ANDREE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0242	0,072	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0364	0,111	BERARD/HERVE JEAN- LOUIS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0365	0,275	ROBERT/ALAIN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000	0,275	TESTUD/MARIE	Restauration	2024	Juin à	De 2 à 8	Utilisation des voies d'accès existantes.

		F0365		BERNADETTE	hydromorphologique		septembre	semaines	Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0366	0,125	GFA DE LA SAGNE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0367	0,133	ROBERT/ALAIN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0367	0,133	TESTUD/MARIE BERNADETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0368	0,227	GUERIN/JULIEN MARCEL	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0368	0,227	GUERIN/NICOLE MARIE JULIENNE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0369	0,205	PAYS/DIMITRI ANDRE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0370	0,075	BOYER/REGIS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0371	0,490	AMARGIER/LAURENCE BERTHE ALVINA	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0371	0,490	AVENAS/RAYMOND JEAN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0396	0,103	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0397	0,226	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0399	0,856	MUNIER/JACQUELINE ANDREE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0400	0,272	ROBERT/ALAIN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0400	0,272	TESTUD/MARIE BERNADETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000	0,469	GFA DE LA SAGNE	Restauration	2024	Juin à	De 2 à 8	Utilisation des voies d'accès existantes.

		F0401			hydromorphologique		septembre	semaines	Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0402	0,238	SALLEYRETTE/RENE PIERRE BENJAMIN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0403	0,234	ARNAUD/GUY JEAN PAUL	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0408	0,266	BOYER/ELODIE CELINE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0408	0,266	BOYER/FLORIE ELISE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0408	0,266	BOYER/GERARD JEAN PIERRE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0408	0,266	BOYER/RAYMOND JEAN MARIE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0408	0,266	PIGEON/ANNIE MARGUERITE HENRIETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0409	0,276	GIBERT/FERMANDE COLETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0409	0,276	GIBERT/JULIETTE AUGUSTA	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0409	0,276	MAZAUDIER/LOUIS JOSEPH	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0410	0,557	BERARD/DAVID PIERRE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0410	0,557	BERARD/GENEVIEVE MARIE ANGE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0410	0,557	BERARD/HERVE JEAN- LOUIS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0410	0,557	BERARD/JEAN BAPTISTE ALBERT	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000	0,557	BERARD/KARINE LAURE	Restauration	2024	Juin à	De 2 à 8	Utilisation des voies d'accès existantes.

		F0410			hydromorphologique		septembre	semaines	Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0410	0,557	BERARD/MICHEL MARIE PAUL	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0411	0,289	CHAPEL/DIDIER	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0412	0,257	GRASSET/ROBERT GABRIEL LEON ANDRE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0413	0,294	GFA DE LA SAGNE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0414	0,649	GFA DE LA SAGNE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0554	0,433	BRUN/ROSELYNE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0556	0,172	ROCHE/GERMAINE MARIE ROSINE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0557	0,157	GFA DE LA SAGNE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0558	0,307	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0559	0,675	MESTRE/MARIE ROSE PIERRETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0560	0,175	BOUDIGNON/	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0561	0,179	ROUDIL/JEANNE MARIE LEONIE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0561	0,179	ROUDIL/MARIE JOSEPHINE JULIE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0562	0,088	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000	0,155	BOUDIGNON/MARIE-JOSE	Restauration	2024	Juin à	De 2 à 8	Utilisation des voies d'accès existantes.

		F0563			hydromorphologique		septembre	semaines	Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0563	0,155	PROFIT/YVONNE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0564	0,139	ROBERT/ALAIN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0564	0,139	TESTUD/MARIE BERNADETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0568	0,688	RIVET/GERARD FRANCIS MARIE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0569	0,240	CHAPEL/DIDIER	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0570	0,214	BOUDIGNON/CHRISTELLE VALERIE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0570	0,214	PROFIT/YVONNE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0571	0,217	ROBERT/ALAIN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0571	0,217	TESTUD/MARIE BERNADETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0572	0,689	ROBERT/ALAIN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0572	0,689	TESTUD/MARIE BERNADETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0573	0,631	BERARD/HERVE JEAN- LOUIS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0574	0,833	GFA DE LA SAGNE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0575	0,188	COURTHALIAC/CYPRIEN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000	0,210	BERNARD/DANIELLE	Restauration	2024	Juin à	De 2 à 8	Utilisation des voies d'accès existantes.

		F0576		BERNADETTE	hydromorphologique		septembre	semaines	Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0576	0,210	HALLARY/ROMAIN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0577	0,224	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0578	0,214	BERNARD/DANIELLE BERNADETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0578	0,214	HALLARY/ROMAIN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0579	0,556	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0580	0,292	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0581	0,139	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0583	0,238	BELIN/JEAN BAPTISTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0584	0,235	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0585	0,119	GFA DE LA SAGNE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0586	0,284	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0587	0,100	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0683	0,399	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0684	1,183	AVOND/BERNADETTE JULIETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000	0,368	AVOND/ROLAND DENIS	Restauration	2024	Juin à	De 2 à 8	Utilisation des voies d'accès existantes.

		F0685			hydromorphologique		septembre	semaines	Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0686	0,318	EYRAUD/GINETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0687	0,633	MALARTRE/ODILE MARIE EMILIE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0687	0,633	MENABE/GUY ROBERT	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0688	0,180	AVOND/BERNADETTE JULIETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0689	0,181	AVIT/COLETTE VICTORIA AMELIE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0689	0,181	ENJOLRAS/AIME ROBERT	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0690	0,237	AVOND/ROLAND DENIS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0690	0,237	MIALON/CHRISTINE RENEE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0691	0,302	MALARTRE/ODILE MARIE EMILIE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0691	0,302	MENABE/GUY ROBERT	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0692	0,748	MAURANNE/CHRISTIANE THERESE MARGUERITE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0693	0,447	AVOND/ROLAND DENIS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0693	0,447	MIALON/CHRISTINE RENEE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0797	0,865	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000	0,114	BOUDIGNON/IRENE REGIS	Restauration	2024	Juin à	De 2 à 8	Utilisation des voies d'accès existantes.

		F0798			hydromorphologique		septembre	semaines	Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0799	0,258	BOUDIGNON/IRENE REGIS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0800	0,342	BOUDIGNON/IRENE REGIS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0806	0,749	AVOND/ROLAND DENIS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F0806	0,749	MIALON/CHRISTINE RENEE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F1193	0,306	ARNAUD/GUY JEAN PAUL	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F1253	0,168	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F1254	0,812	BOUDIGNON/ANNIE MARIE LOUISE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F1260	0,409	ROBERT/ALAIN	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F1260	0,409	TESTUD/MARIE BERNADETTE	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F1470	13,809	SECTION DE RIBAINS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F1685	1,023	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F1686	1,714	COMMUNE DE LANDOS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Landos	Empèzes	4301110000 F1695	0,263	BOUDIGNON/IRENE REGIS	Restauration hydromorphologique	2024	Juin à septembre	De 2 à 8 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul- de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0380	0,3	SECTION DE SAINT PAUL	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-	Arquejol	4302150000	0,3	SECTION DE SAINT PAUL	Mis en défens	2024	Mars à	De 1 à 4	Utilisation des voies d'accès existantes.

de-Tartas		A0380					Novembre	semaines	Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0381	0,345	BERNARD/DANIELLE BERNADETTE	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0381	0,345	HALLARY/ROMAIN	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0382	0,433	BERNARD/DANIELLE BERNADETTE	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0382	0,433	HALLARY/ROMAIN	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0383	0,243	ROCHE/ANNE-MARIE ALICE	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0384	0,038	ROCHE/ANNE-MARIE ALICE	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0385	0,039	ALLEMAND/CHRISTINE MARIE PIERRETTE	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0385	0,039	ROCHE/CLOTILDE MARIA	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0385	0,039	ROCHE/REGIS JULES BRUNO	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0386	0,240	ALLEMAND/CHRISTINE MARIE PIERRETTE	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0386	0,240	ROCHE/CLOTILDE MARIA	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0386	0,240	ROCHE/REGIS JULES BRUNO	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0387	0,225	ROCHE/ANNE-MARIE ALICE	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0388	0,064	ROCHE/ANNE-MARIE ALICE	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-	Arquejol	4302150000	0,063	RIEU/PHILIPPE JEAN-	Mis en défens	2024	Mars à	De 1 à 4	Utilisation des voies d'accès existantes.

de-Tartas		A0389		PIERRE HUBERT			Novembre	semaines	Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0390	0,348	RIEU/PHILIPPE JEAN- PIERRE HUBERT	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0391	0,882	PRAT/MARCEL JEAN	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0392	0,131	PRAT/MARCEL JEAN	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0393	0,065	SECTION DE SAINT PAUL	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 A0394	0,167	SECTION DE SAINT PAUL	Mis en défens	2024	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Annexe n°6 : Liste des parcelles concernées pour travaux de restauration du lit et des berges sur le bassin alti-ligérien de l'Allier et ses affluents sur la communauté de communes Pays de Cayres-Pradelles
année 2025

Commune	Cours d'eau	Code parcelle	Superficie parcelle (ha)	Propriétaire	Type action	Année prévisionnelle	Période prévisionnelle	Durée des travaux	Voies d'accès
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0298	0,02	COMMUNE DE PRADELLES	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0299	0,35	CHABALIER/ERIC RENE	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0302	0,338	CHABALIER/ERIC RENE	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0303	0,28	MIALHE/FRANCOISE	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0303	0,28	MOULIN/JEAN LOUIS ROBERT	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0303	0,28	MOULIN/LAURE MARIE-ALINE	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0305	0,27	BOYER/JEAN MICHEL LEON JULIEN BAPTISTE	Ouvrage de franchissement	2025	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0305	0,27	BOYER/JEAN MICHEL LEON JULIEN BAPTISTE	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0351	0,183	BOYER/JEAN MICHEL LEON JULIEN BAPTISTE	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0352	0,181	BOYER/JEAN MICHEL LEON JULIEN BAPTISTE	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AE0364	0,82	BELIN/CATHERINE	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AH0060	1,779	BRUSCHET/JOSEPH AUGUSTE LOUIS REGIS	Ouvrage de franchissement	2025	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AH0066	0,082	CUBIZOLLE/MARIE-BENILDE	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AH0316	0,198	VEYRET/FABIENNE MYRIAM	Ouvrage de franchissement	2025	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AH0316	0,198	VEYRET/ROGER RAYMOND	Ouvrage de franchissement	2025	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AH0434	1,15	CUBIZOLLE/MARIE-BENILDE	Ouvrage de franchissement	2025	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AH0434	1,15	CUBIZOLLE/MARIE-BENILDE	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AH0435	0,236	COMMUNE DE PRADELLES	Restauration hydromorphologique	2025	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AL0052	0,812	LAHONDES/ALAIN LUCIEN LOUIS	Ouvrage de franchissement	2025	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AL0062	0,028	COMMUNE DE PRADELLES	Ouvrage de franchissement	2025	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000 AL0115	2,376	ENJOLRAS/JULES MAURICE	Ouvrage de franchissement	2025	Juin à septembre	De 1 à 3 jours	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0865	0,381	PRAT/JEAN-LOUIS HENRI	Entretien ripisylve	2025	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0865	0,381	PRAT/JEAN-LOUIS HENRI	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0866	0,459	HAON/MICHEL	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0867	0,19	HAON/MICHEL	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0868	0,01	LEMMER/CATHERINE DANIELLE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0868	0,01	LEMMER/ISABELLE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0879	0,03	LEMMER/CATHERINE DANIELLE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0879	0,03	LEMMER/ISABELLE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0880	0,33	HAON/MICHEL	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0881	0,402	HAON/MICHEL	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0882	0,274	PRAT/JEAN-LOUIS HENRI	Entretien ripisylve	2025	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0882	0,274	PRAT/JEAN-LOUIS HENRI	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0883	0,359	MERLE/BAPTISTE	Entretien ripisylve	2025	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0883	0,359	MERLE/BAPTISTE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0883	0,359	MERLE/BAPTISTE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0884	0,14	FORESTIER/JEAN-PIERRE MARIUS	Entretien ripisylve	2025	Août à mars	De 1 à 2 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0884	0,14	FORESTIER/JEAN-PIERRE MARIUS	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0884	0,14	FORESTIER/JEAN-PIERRE MARIUS	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0885	0,342	BREYSSE/JEA	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0886	0,161	HAON/NADINE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0887	0,432	OLIVIER/CAROLE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0888	0,262	OLIVIER/CAROLE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0889	0,526	JOUVE/MARTINE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0890	0,648	ROUVIER/PASCAL LEON	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0891	0,259	FORESTIER/JEAN-PIERRE MARIUS	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0892	0,004	BERARD/JEAN BAPTISTE ALBERT	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0892	0,004	BERARD/MICHEL MARIE PAUL	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0892	0,004	BERARD/HERVE JEAN- LOUIS	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0892	0,004	BERARD/KARINE LAURE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0892	0,004	BERARD/DAVID PIERRE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0892	0,004	BERARD/GENEVIEVE MARIE ANGE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0893	0,688	VALETTE/AURELIEN	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0894	0,311	JOUVE/MARTINE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0895	0,525	DESHORS/JACQUELINE HELENE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0896	0,209	PRAT/JEAN-LOUIS HENRI	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0897	0,228	JOUVE/PIERRE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0909	0,511	JOUVE/CLAUDETTE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0910	0,259	OLIVIER/CAROLE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0910	0,259	PRAT/JEAN-LOUIS HENRI	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0911	0,006	DESHORS/JACQUELINE HELENE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0912	0,023	DESHORS/JACQUELINE HELENE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0912	0,023	DESHORS/JACQUELINE HELENE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0913	0,922	PROPRIETAIRES DU BND 215 D0913	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0914	0,486	BREYSSE/JEA	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0915	0,820	JOUVE/MARTINE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0928	0,767	BERARD/DAVID PIERRE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0928	0,767	BERARD/GENEVIEVE MARIE ANGE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0928	0,767	BERARD/HERVE JEAN- LOUIS	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0928	0,767	BERARD/JEAN BAPTISTE ALBERT	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0928	0,767	BERARD/KARINE LAURE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0928	0,767	BERARD/MICHEL MARIE PAUL	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0929	0,168	EXBRAYAT/GUY	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0930	0,093	BEAUMEL/JEAN-LUC	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0931	0,248	EXBRAYAT/GUY	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0932	0,128	HAON/NADINE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0933	0,126	BREYSSE/JEA	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0934	0,015	FORESTIER/JEAN-PIERRE MARIUS	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0964	0,125	JOUVE/JEAN-MARC	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D0965	0,631	EXBRAYAT/GILLES	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000 D1926	0,014	SOULIER/NICOLAS ANDRE	Mis en défens	2025	Mars à Novembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Annexe n°7 : Liste des parcelles concernées pour travaux de restauration du lit et des berges sur le bassin alti-ligérien de l'Allier et ses affluents sur la communauté de communes Pays de Cayres-Pradelles
année 2026

Commune	Cours d'eau	Code parcelle	Superficie parcelle (ha)	Propriétaire	Type action	Année prévisionnelle	Période prévisionnelle	Durée des travaux	Voies d'accès
Pradelles	Ruisseau du Mas Henry	430154000 AT0048	1,583	DE MOURGUES/ANNE HELENE YVONNE	Stabilisation de berge	2026	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau du Mas Henry	430154000 AT0049	0,589	ROBERT/MARC FRANCOIS	Stabilisation de berge	2026	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau du Mas Henry	430154000 AT0050	0,084	ROBERT/MARC FRANCOIS	Stabilisation de berge	2026	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau du Mas Henry	430154000 AT0051	1,158	ROBERT/MARC FRANCOIS	Stabilisation de berge	2026	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau du Mas Henry	430154000 AV0137	0,287	ROBERT/MARC FRANCOIS	Stabilisation de berge	2026	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau du Mas Henry	430154000 AV0138	0,089	ROBERT/MARC FRANCOIS	Stabilisation de berge	2026	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau du Mas Henry	430154000 AV0139	0,156	NEGRE/GABRIELLE MARIE YVONNE	Stabilisation de berge	2026	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau du Mas Henry	430154000 AV0139	0,156	PIEJOUJAC/MICHEL YVES ANDRE	Stabilisation de berge	2026	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau du Mas Henry	430154000 AV0139	0,156	PIEJOUJAC/SERGE YVON MAURICE	Stabilisation de berge	2026	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau du Mas Henry	430154000 AV0143	0,415	ROBERT/MARC FRANCOIS	Stabilisation de berge	2026	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Pradelles	Ruisseau du Mas Henry	430154000 AV0152	0,546	DE MOURGUES/ANNE HELENE YVONNE	Stabilisation de berge	2026	Juin à septembre	De 1 à 4 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0A0395	0,325	BORIE/CHRISTIAN EDMOND DANIEL	Désenrésinement	2026	Août à mars	De 2 à 6 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0A0396	0,320	LE CHEUALIER/PIERRE CHARLES ALBERT	Désenrésinement	2026	Août à mars	De 2 à 6 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0A0397	0,569	BOIT/BRIGITTE MARIE PIERRE	Désenrésinement	2026	Août à mars	De 2 à 6 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0A0397	0,569	JALLAT/ADRIENNE BAPTISTINE	Désenrésinement	2026	Août à mars	De 2 à 6 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0A0429	0,384	BOIT/BRIGITTE MARIE PIERRE	Désenrésinement	2026	Août à mars	De 2 à 6 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0A0429	0,384	JALLAT/ADRIENNE BAPTISTINE	Désenrésinement	2026	Août à mars	De 2 à 6 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0A0430	0,186	LE CHEUALIER/PIERRE CHARLES ALBERT	Désenrésinement	2026	Août à mars	De 2 à 6 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	430215000 0A0431	0,094	BORIE/CHRISTIAN EDMOND DANIEL	Désenrésinement	2026	Août à mars	De 2 à 6 semaines	Utilisation des voies d'accès existantes. Accès restant par les berges.

Annexe n°8 : Liste des parcelles d'accès pour les travaux de restauration du lit et des berges sur le bassin alti-ligérien de l'Allier et ses affluents sur la communauté de communes Pays de Cayres-Pradelles

Commune	Cours d'eau	Code parcelle	Propriétaire	Type action
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0731	CUBIZOLLE/MICHEL	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0731	CHABALIER/JOELLE DANIELLE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0736	VALETTE/AURELIEN	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0737	MERLE/BAPTISTE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0739	LIABEUF/GERARD	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0740	ARCHER/ROGER	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0740	ARCHER/STEPHANE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0740	GUERIN/DANIELLE GERMAINE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0741	ARCHER/ROGER	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0741	ARCHER/STEPHANE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0741	GUERIN/DANIELLE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0742	DELDON/SYLVIE RAYMONDE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0742	VALETTE/ROLLAND	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0743	BERARD/JEAN BAPTISTE ALBERT	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0743	BERARD/MICHEL MARIE PAUL	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0743	BERARD/HERVE JEAN-LOUIS	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0743	BERARD/KARINE LAURE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0743	BERARD/DAVID PIERRE	Accès chantier

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0743	BERARD/GENEVIEVE MARIE ANGE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0757	REYNAUD/PIERRE MARIE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0757	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0757	BONNEFILLE/MARGUERITE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0773	VALETTE/ROLLAND	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0773	RAMOUSSE/PIERRETTE JEANNE SIMONE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0774	BONNAUD/EMMA MARIE-ROSE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0795	HILAIRE/GERARD CLEMENT LOUIS	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0795	HILAIRE/RAOUL JOSEPH SYLVAIN	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0795	HILAIRE/DENISE MARIE-JOELLE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0795	HILAIRE/MARYSE CLEMENT NICOLE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0796	CHABALIER/LOUIS JOSEPH	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0797	REYNAUD/PIERRE MARIE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0797	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0797	BONNEFILLE/MARGUERITE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0798	REYNAUD/PIERRE MARIE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0798	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0798	BONNEFILLE/MARGUERITE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0799	HAON/MICHEL	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0800	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0800	BELIN/CATHERINE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0801	BEAUMEL/JEAN-LUC	Accès chantier

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0804	JOUVE/MARTINE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0804	ROUVIER/PASCAL LEON	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0841	HAON/MICHEL	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0842	HAON/MICHEL	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0843	HAON/MICHEL	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D1026	EXBRAYAT/GUY	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D1928	VALETTE/ROLLAND	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D1928	RAMOUSSE/PIERRETTE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2130	ARCHER/ROGER	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2130	ARCHER/STEPHANE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2130	GUERIN/DANIELLE GERMAINE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2202	DESHORS/JACQUELINE HELENE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2204	VALETTE/ROLLAND	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2204	RAMOUSSE/PIERRETTE JEANNE SIMONE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2206	REYNAUD/PIERRE MARIE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2206	REYNAUD/BRUNO LOUIS	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2206	BONNEFILLE/MARGUERITE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2209	JOUVE/MARTINE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2212	ARCHER/ROGER	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2212	ARCHER/STEPHANE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D2212	GUERIN/DANIELLE GERMAINE	Accès chantier
Saint-Paul-de-Tartas	Arquejol	4302150000D0864	PRAT/JEAN-LOUIS HENRI	Accès chantier

Saint-Paul-de-Tartas	Arquejot	4302150000D0935	SECTION DES UFFERNETS EN MAIRIE AU BOURG	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0301	SOULIER/LEON ALAIN	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0301	HEE/ELIANE GERMAINE MARIE-THERESE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0367	ETAT PAR DIRECTION DE L IMMOBILIER DE L ETAT	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0367	ETAT MINISTERE DES TRANSPORTS	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0400	COMMUNE DE PRADELLES	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0405	ALLEMAND/JOSETTE MARYSE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0406	COMMUNE DE PRADELLES	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0407	COMMUNE DE PRADELLES	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0408	COMMUNE DE PRADELLES	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0409	ALLEMAND/JOSETTE MARYSE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0410	ALLEMAND/JOSETTE MARYSE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0411	COUVE/CELINE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0411	LYON/MYRIAM ANGELIQUE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0411	MAURIN/STEPHANE EUGENE JOSEPH	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0411	ASSENS/JEAN-FRANCOIS THOMAS RAYMOND	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0411	ISOUARD/JOSIANE ANDREE JOSETTE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0412	ASSENS/JEAN-FRANCOIS THOMAS RAYMOND	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0412	ISOUARD/JOSIANE ANDREE JOSETTE	Accès chantier

Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0413	MAURIN/STEPHANE EUGENE JOSEPH	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AE0413	LYON/MYRIAM ANGELIQUE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AH0314	LEFEBVRE-LELEU/GILBERT ANDRE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AH0314	LEFEBVRE-LELEU/RICHARD ANDRE JOSEPH	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AH0314	RIGAUD/MADELEINE MARIE LOUISE PAULE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AH0441	BRUSCHET/JOSEPH AUGUSTE LOUIS REGIS	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AL0103	VEYRET/MONIQUE AUGUSTA	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AL0103	MEJEAN/MARIE HELENE ROSE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AL0103	VEYRET/SYLVAIN	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AL0103	VEYRET/YVAN	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AN0048	PROPRIETAIRES DU BND 154 AN0048 LA MALOUTEYRE 43420 PRADELLES	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AN0051	BERTRAND/WILLY ANAEL	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AV0136	DE MOURGUES/ANNE HELENE YVONNE	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AV0142	SOUCHE/GERMAIN TEOPHIL	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AV0142	HUGON/MARIE-LOUISE JULIENNE BATELIER	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AV0144	ROBERT/MARC FRANCOIS	Accès chantier
Pradelles	Ruisseau des Poux	430154000AW0077	DELAFOND/JACQUELINE JEANNE EMILIENNE	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0104	CHAZAL/JEAN-BAPTISTE ARZAC	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0142	BRENAS/GABRIEL FRANCOIS ALEXANDRE	Accès chantier

Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0145	JOUMARD/DAVID	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0149	DUMAS/PIERRE LE VILLARD	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0150	BRENAS/ALEX ROBERT	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0151	EXPERTON/LUDOVIC	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0152	EXPERTON/LUDOVIC	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0162	JOUMARD/DAVID	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0163	JOUMARD/DAVID	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0164	JOUMARD/DAVID	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0165	PLANTIN/SERGE MARIE	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0166	BRAUD/ROMAIN PAUL	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0167	DUMAS/JOSEPH	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0168	BRAUD/ROMAIN PAUL	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000F0314	CHAUCHAT/GINETTE ODETTE MONIQUE	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000H0274	COMMUNE DE SAINT JEAN LACHALM	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000H0292	FABRE/FABIEN	Accès chantier
Saint-Jean-Lachalm	Le gourlong	4301980000H0292	FOUGEROUSE/DIANE	Accès chantier